



Depot de garantie encaisse

Par **lolocracotte**, le **25/10/2012 à 09:20**

Bonjour,
peut on reclamer un depot de garantie encaisse par le proprietaire d un studio qui na jamais ete habite aucun etat des lieux pas de remise de cles.
le studio a du etre reloue le proprietaire avait une liste d etudiants en attente.
merci d avance.

Par **cocotte1003**, le **25/10/2012 à 13:21**

Bonjour, le dépôt de garantie doit etre remis au bailleur à la signature du bail, il est encaissable de suite. Le bailleur à 2 mois apres la fin du préavis pourvus le restituer que le bien est été habité ou non, cordialement

Par **lolocracotte**, le **25/10/2012 à 13:33**

si j ai bien compris je peux donc par courrier recommande demander au proprietaire la restitution du depot de garantie?

Par **chaber**, le **25/10/2012 à 14:26**

bonjour

si aucun bail bail n'a été signé, le propriétaire se doit de vous restituer ce dépôt de garantie dans son intégralité.